



**Mickaël KERNEIS, Maire de ROSNOEN,**

**Aux Parents d'Elèves de l'Ecole.**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer de la modification de fonctionnement de la cantine scolaire municipale de ROSNOEN à compter de la prochaine rentrée de septembre 2017. En effet, le Conseil Municipal a décidé de revenir à une cantine en régie permettant essentiellement de faire travailler les producteurs locaux, de valoriser les circuits courts, de créer un réseau local de partenariats, de renforcer ainsi le tissu économique de proximité et que chaque enfant scolarisé mange bien et bon.

Dans ce cadre, Il a été prévu la création d'un **COFIL** dédié au suivi de la future cantine en régie, se réunissant trimestriellement. Ce copil est composé de la façon suivante :

- Le maire,
- Un adjoint,
- Le cuisinier,
- Un représentant du service en salle
- Un représentant d'AGORES (respect diététique)
- **Deux représentants des familles (un titulaire et un suppléant)**

**Chaque année, en juin**, il sera fait appel à candidature pour un renouvellement des représentants des familles afin d'être opérationnel dès la rentrée suivante.

Pour la rentrée prochaine, Il a été acté la représentativité des Familles des enfants scolarisés par :

**Mesdames LALLEMAND et MONJOUR.**

La première réunion de travail se fera dans le courant juin, à l'issue de la nomination du (de la) cuisinier (ière).

Le réaménagement de la cuisine est prévue pour le mois de juillet 2017.

Le mardi 16 mai aura lieu une rencontre avec les producteurs locaux afin de les informer et de les solliciter pour un futur partenariat.

Nous bénéficierons d'un partenariat avec AGORES, association nationale de restauration territoriale regroupant un réseau de professionnels autour de différents items tels la qualité, le coût de revient, le personnel.

Labocéa et la DDPP (Direction Départementale de protection de la population) ont été informés de la nouvelle organisation de notre cantine et seront présents tant pour le plan sanitaire que nutritionnel.

Je suis à la disposition des parents, en cas d'interrogation par rapport à cette nouvelle organisation. N'hésitez pas à me contacter si nécessaire.

Vous trouverez, ci-dessous, un coupon vous permettant de nous écrire vos suggestions éventuelles sur cette nouvelle cantine en régie. Je vous remercie de bien vouloir le remettre ensuite en Mairie.

Le 11 mai 2017

Le Maire,

-----  
Madame, Monsieur,

Parent (e) de (s) enfant (s)

Proposition

S

**Comité de Pilotage**

**Cantine en régie**

**Composition du COFIL :**

**Le maire, L'adjoint chargé de la jeunesse, un élu, une secrétaire, un représentant d'AGORES, le ou la cuisinier (ière), l'aide – cuisine, un représentant du service en salle, deux représentants des parents d'élèves.**

Monsieur KERNEIS, **Maire,**

Madame BIZEC, **Adjointe,**

Madame FOURN, **Elue,**

Une **secrétaire,**

Un **représentant d'AGORES,**

**Le cuisinier**

**L'aide - cuisine**

Madame HETET, **Service en salle**

Madame LALLEMAND, **représentante des parents d'élèves,**

Madame MOUTANBAILLY, **représentante des parents d'élèves.**

**Objectifs du COFIL mis en place dans le cadre de la création de la cantine en régie :**

- Validation du temps de réunion : une heure.
- Définition du nombre de fréquence de réunions sur l'année scolaire,
- Validation de l'appel à candidature annuel, à l'attention des parents d'élèves, dans le cadre de leur représentation au sein du COFIL,
- Définition des qualités souhaitées par le groupe.
- Questions diverses.